



Montréal, le 12 février 2020

**Objet : Votre demande d'accès à des documents – Décision
N/Réf. : 17342**

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 23 août 2019 et visant à obtenir les renseignements relatifs aux missions de recrutement à l'étranger, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère.

À cet égard, nous vous informons que le Ministère ne détient pas l'information relative au coût de chacune des missions pour les partenaires externes. Or, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (Loi) s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1).

De plus, le Ministère ne finance pas les partenaires en fonction des missions de recrutement à l'étranger, mais il signe des ententes pour une période de trois ans.

Ainsi, nous vous invitons à consulter le cahier de l'Étude des crédits budgétaires du Ministère pour l'année 2018-2019 disponible sur le site Web de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-40895/documents-deposes.html>. Vous y trouverez les renseignements en lien avec les coûts des missions de recrutement à l'étranger.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à consulter la décision transmise dans le cadre de la demande d'accès 17762, disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/demande-acces.html.

Notez également que la Loi prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu de l'article 21 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Enfin, le nombre de personnes recrutées par l'intermédiaire de ces missions n'est pas disponible. Produire ces statistiques nécessiterait de nombreuses manipulations dans plusieurs bases de données. Or, en vertu des dispositions de l'article 15 de la Loi, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples renseignements à cet égard sur le site Web de la CAI à l'adresse suivante : www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements
personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou
2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

	Activité	Lieu	Date	Partenaires
1	Mission de recrutement Net and Draw	Guadalajara (Mexique)	2 novembre 2018	s/o
2	Mission de recrutement de Québec International	Tunis (Tunisie)	26 novembre 2018	Québec International (QI) Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) Ville de Québec Sherbrooke Innopole
3	Mission de recrutement The Developer's Conference	Sao Paulo, Curitiba, Porto Alegre (Brésil)	24 novembre au 5 décembre 2019	Montréal International (MI)
4	Journées Québec Paris	Paris (France)	1 ^{er} décembre 2018	Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MTSS) QI, MI Société de Développement Économique de Drummondville (SDED), Pôle Emploi
5	Mission de recrutement Levio	Mexico, Guadalajara, Monterrey (Mexique)	23 mars 2019	QI

6	Mission de recrutement de Recrutement Santé Québec (RSQ)	Lyon (France)	8 avril 2019	RSQ Pôle Emploi MI	
7	Mission de recrutement de la Société de développement économique de Drummondville (SDED)	Tunis (Tunisie)	11 avril 2019	SDED ATCT	
8	Journées Québec Casablanca	Casablanca (Maroc)	15 avril 2019	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPÉC)	
9	Mission de recrutement de Montréal International	Londres (Royaume-Uni)	26 avril 2019	MI	
10	Mission de recrutement de Québec International	Sao Paulo (Brésil)	29 avril 2019	QI	
11	Mission de recrutement de Levio	Bogota et Medellin (Colombie)	1 ^{er} mai 2019	s/o	
12	Mission de recrutement virtuelle de Montréal International	Mexique, Colombie et Brésil	1 ^{er} mai 2019	MI	
13	Mission de recrutement de Recrutement Santé Québec	Paris (France)	24 mai 2019	RSQ	
14	Journées Québec Paris	Paris (France)	2 juin 2019	MTESS, QI, MI, SDED Pôle Emploi	

15	Mission de recrutement de Québec International	Casablanca (Maroc)	15 juin 2019	ANAPEC QI Education Internationale Radio Canada Option Travail Groupe Perspectives	
16	Mission de recrutement de Québec International	Tunis (Tunisie)	18 juin 2019	QI ATCT Education Internationale Radio Canada Option Travail Groupe Perspectives	
17	Mission de recrutement de Montréal International	Sao Paulo (Brésil)	16 juillet 2019	MI	